



ID : 039-213900137-20260721-202607212255-AI

Berger
Levfaul

Portant renouvellement d'une concession au columbarium au cimetière communal

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2223-1 à L. 2223-21 et R. 2223-1 à R. 2223-23 et R.2223-39 ;
- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
- Vu le Code des relations entre le public et l'administration,
- Vu le Code général des impôts, notamment en ce qui concerne les droits de concession ;
- Vu le règlement du cimetière et des espaces cinéraires communaux approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 07 juin 2016 ;
- Considérant la demande de Mme [REDACTED] n° [REDACTED] arrivée à expiration le 05 mars 2026 ;

La case de columbarium n° _____ située à l'ancien columbarium du cimetière communal d'Arbois, emplacement PE-2H, est renouvelée pour une durée de 15 ans à compter du 06 mars 2026 jusqu'au 05 mars 2041, au profit de Mme _____ domiciliée _____

Le prix du renouvellement est fixé à 110 €, conformément au tarif en vigueur arrêté par le Conseil municipal.

Toutes les autres clauses du titre initial demeurent inchangées.

Le présent arrêté sera notifié à Mme _____, adressé au receveur municipal et inscrit sur le registre des concessions du columbarium.

Pour la Maire
L'adjoint délégué,

Pour la Maire
L'adjoint délégué,

Marc JAILLET

